



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, **le vingt-quatre octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Thierry BESANCON*, Maire.

Présents: BESANÇON Thierry, ARRIGHI Pascal, PASQUIER Virginie, BALON Donat, HARDOUIN Yves, SCHEUBEL Baptiste, SIBRE Ludivine

Excusés: MONTILLOT Aurélie (proc. à T.BESANCON), NGUYEN DAI Luc (proc. à V. PASQUIER), ROBERT Cécile, SARR Isabelle

Absent : FROIDEVAUX Guillaume

Madame Ludivine SIBRE a été nommée secrétaire.

La parcelle ZD83, issue de l'Association Foncière a été cédée à titre gracieux à la commune de Bessoncourt à la suite de la dissolution de l'Association Foncière prononcée par arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2022.

VU les articles L161-10 et L161-10-1 et R161-25 à R161-27 du code rural et de la pêche maritime

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R134-1, R134-2, R134-6 et R134-7

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2022 actant le principe de la vente du chemin rural cadastré ZD 83 et situé dans la zone commerciale derrière le magasin Auchan

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir procéder à l'aliénation de chemin rural, il doit être procédé à une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

1.- Autorise Monsieur le Maire à lancer une enquête publique pour l'aliénation du chemin rural cadastré ZD83

2.- Charge Monsieur le Maire de procéder au règlement des dépenses afférentes à ce dossier et de prévoir des crédits nécessaires au budget.

Prochain Conseil : 17 novembre 2022
Séance levée à 20h20